



## Site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne (ZSC)

---

### Compte rendu du groupe de travail n°2 « Adaptation du périmètre au regard des enjeux de conservation » 1<sup>er</sup> décembre 2015, Visioconférence

---

Réf. : HC/PD/EB/62-b/2015

De : Estelle BAUDINIÈRE

Tel : 02 40 23 00 80

Mail : [estelle.baudiniere@corepem.fr](mailto:estelle.baudiniere@corepem.fr)

Personnes invitées/présentes *in fine*

#### Ordre du jour :

1. **Rappel sur les données des enjeux espèces et habitats d'intérêt communautaires « Grand dauphin / Marsouin commun » et « Récif »**
2. **Expertise complémentaire par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris sur ces deux enjeux**
3. **Exemples de délimitation modifiée au vu des enjeux identifiés**
4. **Echanges et questions diverses autour de la modification du périmètre en vue du prochain Comité de Pilotage**

Début de la réunion : 14h40.

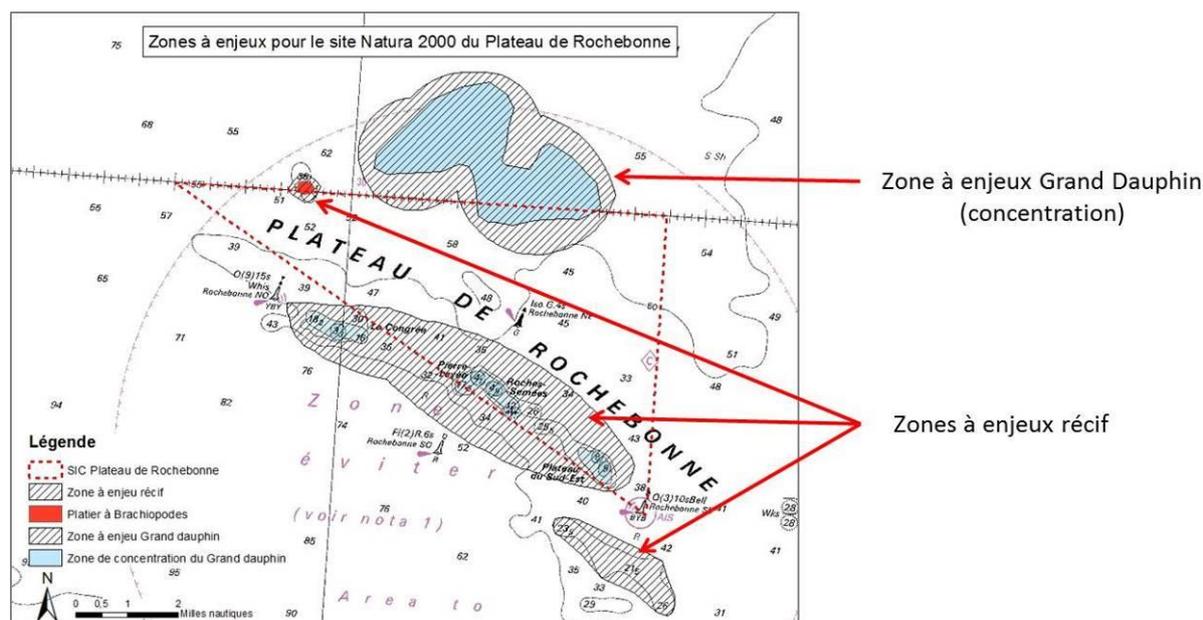
Estelle BAUDINIÈRE remercie les invités d'être présents à ce second groupe de travail sur l'adaptation du périmètre Natura 2000 du Plateau de Rochebonne au regard des enjeux de conservation. Elle indique que les conditions de visioconférence ne sont pas optimales pour les échanges au vu du nombre de participants et qu'il faudra respecter au mieux les prises de parole par les intervenants. De ce fait, elle désigne comme médiatrices Perrine DUCLOY (CNPMM) pour le site de Paris, Muriel CHEVRIER (DREAL PC) pour le site de La Rochelle, Emilie MILON au Centre de la Mer de Biarritz (CMB) et elle-même (CNPMM) pour celui de Nantes.

Estelle BAUDINIÈRE propose de faire un tour de table avant de commencer la présentation par son ordre du jour (cf. liste des participants *in fine*).

## 1. Rappel sur les données des enjeux espèces et habitats d'intérêt communautaires « Grand dauphin (GD) / Marsouin commun (MC) » et « Récif »

=> Voir le support de présentation CNPMM joint à ce compte rendu

Estelle BAUDINIÈRE rappelle brièvement les données acquises et disponibles pour les enjeux « Récif » (2010 : CARTHAM et 2013 : marché DREAL-Bio-Littoral) et « Mammifères marins » (Campagnes d'observation du Centre de la Mer de Biarritz et Campagnes SAMM et PELGAS de l'Observatoire PELAGIS) et qui ont justifié la désignation de ce site Natura 2000. Ces informations avaient déjà été présentées lors du dernier groupe de travail (cf. compte-rendu du 17/09/2015 – Nantes). Elle ajoute pour mémoire que l'adaptation du périmètre intervient pour répondre à l'inadéquation entre la localisation des enjeux et le périmètre actuel (détail dans la fiche action n°1).



Muriel CHEVRIER de la DREAL Poitou-Charentes, précise que les platiers rocheux ne sont pas représentés sur la diapositive, alors qu'ils constituent avec les têtes de roches l'enjeu récif du site Natura 2000.

Estelle BAUDINIÈRE en prend bien note pour l'intégrer aux discussions sur le périmètre.

## **2. Expertise complémentaire par le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris sur ces deux enjeux**

Estelle BAUDINIÈRE passe la parole à Annabelle AISH du MNHN de Paris pour présenter leur avis complémentaire sur les enjeux de ce site Natura 2000.

Annabelle AISH indique que la Directive Habitat Faune Flore (DHFF) définit l'habitat d'espèces (article 1) comme étant une zone où vit l'espèce à l'un des stades de son cycle biologique (ex. alimentation, reproduction, transit, relai, repos). Un habitat d'espèces peut être benthique ou pélagique et peut ou non correspondre à un habitat d'intérêt communautaire. Une population d'espèce d'intérêt communautaire n'a pas besoin d'être « résidente » pour mériter une désignation Natura 2000. Elle rappelle que lors du dernier groupe de travail (GT) du 17/09/2015, il avait été indiqué qu'il serait utile de connaître l'utilisation de la zone par les espèces, élément qu'on ne connaît pas actuellement. Elle mentionne l'avis de Jean-Philippe SIBLET (directeur du Service du Patrimoine Naturel au MNHN) qui estime que dans la mesure où les observations réalisées par le CMB au cours de dernières décennies montrent une concentration du GD de manière régulière, ces données sont suffisantes pour justifier l'extension au nord du périmètre Natura 2000. Elle rappelle que Jean-Philippe SIBLET était présent lors de la désignation des sites en 2008 et connaît bien le protocole de collecte de données et les méthodologies du CMB, validés à l'époque par le MNHN (les données 1976 – 2002 ont été également partiellement publiées aux éditions scientifiques du MNHN). Annabelle AISH ajoute que les résultats du programme PACOMM ont fourni une perspective globale sur la répartition et la densité des populations des cétacés dans le Golfe de Gascogne. Ils montrent que le talus continental risque d'être plus important pour le GD (et autres espèces marines) de manière globale - si on le compare avec le plateau continental. Mais à l'échelle de la zone couverte par les données CMB, la densité relative des GD au nord du site de Rochebonne semble suffisamment régulière et significative pour justifier l'extension du site au nord. Les propositions d'études complémentaires évoquées lors du dernier GT pourraient apporter des informations plus importantes (ex. la fonctionnalité de cette zone d'intérêt dans le cycle de vie du GD), mais elles ne sont pas forcément nécessaires pour justifier cette extension du périmètre. En effet, l'acquisition de ces données demanderait un investissement humain et financier important, ce qui n'est pas nécessairement possible aujourd'hui.

Sébastien CHAUVET du COREPEM, indique que les marins pêcheurs professionnels de l'île d'Yeu qui pratiquent tous les ans leur activité dans le secteur entre le printemps et l'été, de mai à septembre, lui ont signalé qu'ils n'avaient observé des mammifères marins qu'en de très rares occasions au niveau de Pierre Levée et du Plateau du Sud-Est.

Anne-Laure BARILLE du bureau d'études Bio-Littoral, rappelle qu'elle a observé des groupes de GD en se rendant sur le site pour les études de terrain de 2010 et 2014, environ aux 2/3 du trajet entre Les Sables d'Olonne et le site Natura 2000.

Jean-Jacques COUDRAY, de l'UNAN de Charente-Maritime, souligne également qu'il observe des concentrations de dauphins à l'Est du périmètre, sur le même trajet.

Matthieu AUTHIER de l'Observatoire PELAGIS souhaite des précisions sur l'espèce observée (Dauphin commun (DC) ou de GD), dans la mesure où de nombreuses observations de DC sont réalisées au printemps.

Jean-Jacques COUDRAY ne sait pas de quelle espèce il s'agit.

Muriel CHEVRIER indique que ces observations ne sont pas contradictoires avec le contenu du formulaire standard de données (FSD) du site Natura 2000. En effet, celui-ci mentionne la présence des GD surtout à la fin de l'hiver en mars-avril, et non en été quand les acteurs sont principalement présents sur le site.

Emilie MILON du Centre de la Mer de Biarritz confirme ces informations d'observations sur la saison des concentrations de GD.

Nolwenn GACE-RIMAUD de l'OP Pêcheurs de Bretagne soulève la question de l'échelle d'observation des concentrations des cartes réalisées à partir des données du CMB (4 individus par mille nautique (MN) au centre de la tache).

Emilie MILON indique qu'il s'agit d'un ratio du nombre moyen d'observations par distance parcourue (individus par MN) et non de 4 observations à proprement parler. Les données sont exprimées en unités relatives en « nombre moyen d'individus par mille nautique » qui sont supérieures à 4 par MN. Elles représentent une régularité dans les observations réalisées sur l'ensemble des campagnes.

Nolwenn GACE-RIMAUD précise sa question en demandant si, par rapport aux observations de concentrations en GD faites sur les accores (bord du talus continental) (carte de PELAGIS), ces observations sont du même ordre de grandeur que celles faites au niveau de la partie Nord du périmètre Natura 2000 actuel ou si elles sont bien inférieures. Elle se demande si les données du CMB et de PELAGIS sont comparables.

Matthieu AUTHIER précise que la mesure utilisée par PELAGIS pour les concentrations est exprimée en « densité d'individus par km<sup>2</sup> » qui est une unité surfacique et non une unité linéaire comme celle utilisée par le CMB (nombre d'individus par MN). Par cette méthode d'observation, ils se restreignent à une bande autour du navire où ils sont certains de ne manquer aucun individu. Ces deux types de données sont donc difficilement comparables. Comme lors du dernier GT, il pose la question de l'effort d'observation déployé pour les données présentées par le CMB.

Estelle BAUDINIÈRE demande s'il y a d'autres compléments à apporter à la partie « enjeu mammifère marin ». En l'absence d'intervention, elle passe la parole au MNHN pour qu'il apporte son expertise complémentaire sur l'enjeu « Récif » (1170).

Annabelle AISH indique que l'habitat récif est présent hors du périmètre actuel et qu'il est important d'intégrer les enjeux récifaux manquants : La Congrée, le platier rocheux (« à

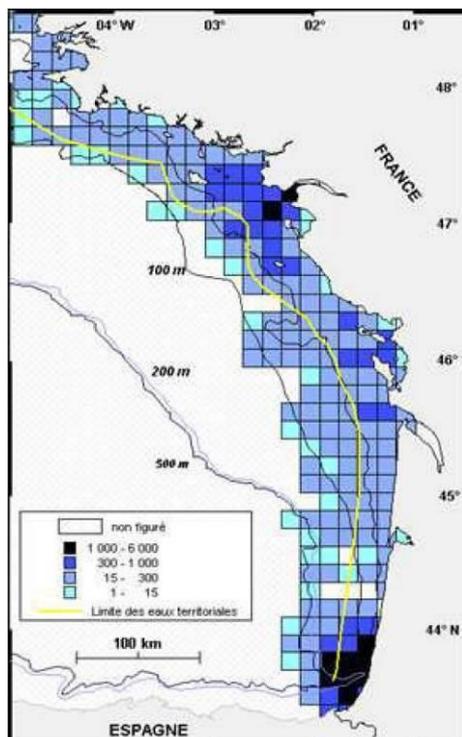
brachiopodes ») au Nord-Ouest et les roches au Sud-Est du périmètre actuel. Cette extension constituera un ajout incontournable à la cohérence réseau Natura 2000 dans le cadre de l'extension de ce réseau au large, en matière de la présence des « unités écologiques » du 1170 sur le plateau continental Atlantique (au-delà de 12 milles nautiques). La cohérence du réseau Natura 2000 pour les récifs sera évaluée par la Commission Européenne en 2016 (pour la région biogéographique Atlantique).

Anne-Laure BARILLE indique que le Plateau de Rochebonne est un site exceptionnel en termes de richesse spécifique, de densité de brachiopodes observés et de leur fréquence d'observation. Les brachiopodes se rencontrent surtout au niveau des platiers. Elle ajoute qu'il existe de fortes chances que ce soit un écosystème unique à l'échelle du golfe de Gascogne voire de l'Europe, avec ce phénomène d'upwelling, présenté lors du précédent GT, dont hypothèse de fonctionnement reste à démontrer scientifiquement.

Muriel CHEVRIER indique que le rapport de Bio-Littoral a été examiné en CSRPN Poitou-Charentes le 26/11 et que les membres du Conseil sont favorables à l'extension du site proposé par Bio-Littoral, en intégrant La Congrée, le plateau au Sud-Est et la partie nord au périmètre actuel. L'avis officiel est en cours de rédaction.

Matthieu AUTHIER souhaite revenir sur la partie « enjeu GD » avec une question qu'il souhaitait poser avant l'exposé sur la partie « récif ». Il souhaiterait connaître l'effort de prospection relatif aux observations faites par le CMB et représentées sur les cartes.

Emilie MILON indique que la méthodologie appliquée à la façade du GdG est détaillée au point 4.7 du rapport CARTHAM, à la figure 9 (Annexe I du DOCOB, p.36 ou p.23 ouvrage d'Iker CASTEGE) où est présenté le maillage de l'effort d'observation entre 1980 et 2002.



Nombre de kilomètres échantillonnés dans chaque maille sur la période 1980-2002 selon le protocole standardisé (vecteur bateau).

Matthieu AUTHIER souhaiterait avoir plus de précisions sur la valeur de la maille où se situe le site Natura 2000 car il s'agit d'intervalles. En effet, le périmètre de Rochebonne se trouve sur une maille de teinte plus « claire » en termes d'importance de l'observation soit 15-300 km échantillonnés.

Emilie MILON ne peut pas fournir de valeur plus précise sur le moment mais ajoute que ces cartes d'observations représentent des phénomènes réguliers et que lors des analyses, les mailles insuffisamment prospectées en sont exclues (< plusieurs passages). Cependant elle transmet cette question à Iker CASTEGE pour savoir si l'information sur l'analyse menant au résultat de la valeur de la maille est diffusable<sup>1</sup>.

Nolwenn GACE-RIMAUD soulève la question de l'importance relative de la « tache » des observations de GD au Nord du périmètre par rapport au GdG.

Emilie MILON indique que pour l'ensemble des sites Natura 2000 en mer (Rochebonne, Hourtin, sites de la Côte Basque) pour lesquels le CMB a apporté son expertise, des cartes ont été mises en annexe pour avoir une vue un peu plus globale sachant que l'échelle est adaptée pour chaque site.

Estelle BAUDINIÈRE demande s'il est possible d'avoir la référence du document car il n'y a pas ces cartes en annexe de la partie « Diagnostic écologique » du DOCOB.

Emilie MILON répond que ces annexes ont été transmises en même temps que le rapport CARTHAM mais elle ne sait pas si elles ont été conservées dans le rapport final.

Nolwenn GACE-RIMAUD trouve dommage que ces documents ne soient pas portés à la connaissance de l'assemblée afin de pouvoir mettre en perspective les observations relatives du GD au niveau du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne et du GdG. En effet, on ne peut pas se rendre compte de l'importance de cette concentration de GD au Nord du site par rapport au GdG.

Muriel CHEVRIER précise que dans l'ouvrage d'Iker CASTEGE la carte des observations du GD (p. 152) détaille qu'il existe des zones de concentration au niveau de Quiberon, de Rochebonne et des Canyon du Cap Ferret (« Fer à cheval ») localisé au niveau du talus.

Nolwenn GACE-RIMAUD n'arrive pas à comprendre l'effort de prospection. Elle se demande si tout le GdG a été balayé ou bien s'il y a eu un effort plus important au niveau de ces 3 zones colorées.

Emilie MILON précise que la couleur « bleue pâle » ne signifie pas qu'il n'y a pas d'individus mais qu'ils sont observés en moindre proportion, ces espèces étant mobiles. Elle ajoute que l'ensemble du GdG, hormis les zones identifiées « non figurées » (non prospectées / exclues de l'analyse), a été échantillonné. Les patchs de couleurs traduisent la présence de zones plus fréquemment visitées par les GD.

---

<sup>1</sup> Précision fournie par Iker CASTEGE suite à la réunion : *Globalement, plusieurs heures d'échantillonnages ont été réalisées sur le secteur et cela sur l'ensemble des mois de l'année. Ces données ont par ailleurs été validées par les institutions compétentes : communauté scientifique indépendante au travers des publications, MNHN, AAMP... Ces informations sont largement diffusées et disponibles (Atlas, publications scientifique à comité de lecture, site internet...).*

Nolwenn GACE-RIMAUD souhaite préciser si cette prospection a bien été limitée au plateau continental du GdG, comme pour PELGAS, ou si des observations ont été faites jusqu'au talus.

Emilie MILON confirme que les observations reportées sont issues des campagnes réalisées au niveau du plateau et pas au-delà et elle ajoute que toutes les données de campagnes sont complémentaires.

Pierre-Guy SAURIAU indique qu'à la p.23 de l'ouvrage d'Iker CASTEGE, les données d'intensité de prospection globales sont présentées à la figure 13 et que les 3 zones présentées par Muriel CHEVRIER, Quiberon, Rochebonne et le Canyon du Cap Ferret, sont des zones relativement moyennement prospectées comparé à d'autres comme le pourtour de Biarritz ou le pourtour de l'estuaire de la Loire. Il en conclut que les données pour le GD, notamment sur Rochebonne, n'ont pas bénéficié d'un déploiement d'observations outranciers pour pouvoir constater qu'ils étaient régulièrement présents et que ces observations au niveau du plateau continental sont complémentaires des autres études plus au large.

Matthieu AUTHIER souligne que lors de leurs prospections ils s'imposent d'avoir un effort d'observation le plus homogène possible pour obtenir les cartes les plus justes possibles en termes de densités d'individus. Ce point justifie qu'il ait demandé précédemment s'il était possible d'avoir l'effort exact dans la maille où est localisé le site de Rochebonne, sachant que cette maille était moins prospectée.

Muriel CHEVRIER s'étonne qu'il faille revenir sur la validité du protocole d'acquisition présenté par le CMB et les méthodes d'analyse des données qui en découlent car elles ont été validées par le MNHN et par des comités de lecture par des scientifiques avant publication dans des revues scientifiques. Elle ajoute que les mailles représentent une densité moyenne d'observations et que l'effort d'observation est globalement homogène sur le GdG (fig. 13, p.23 du livre d'Iker CASTEGE).

Matthieu AUTHIER souhaiterait connaître l'effort de prospection annuel sur ces données qui courent sur 30 ans.

Muriel CHEVRIER ajoute que les différentes données disponibles sont complémentaires, avec leurs biais propres. Elle interpelle le MNHN à ce sujet afin d'avoir son avis.

Annabelle AISH approuve les propos de Muriel CHEVRIER en disant que certes, la méthodologie d'acquisition, l'échelle et le traitement des données ne sont pas comparables mais que les études sont complémentaires. Cependant la zone de Rochebonne a bien montré des concentrations de GD dans sa partie Nord de manière régulière et saisonnière depuis quelques décennies - même si le talus continental reste particulièrement important pour cette espèce à l'échelle du Golfe de Gascogne. Ces deux constats ne sont pas incompatibles. Dans l'esprit de la DHFF, dans la mesure où une zone est fréquentée régulièrement par une espèce d'intérêt communautaire et après avoir échangé avec le directeur du SPN, Jean-Philippe SIBLET qui a suivi le processus à l'époque, ils en concluent

que les données issues des études du CMB sont suffisamment fiables et adaptées et qu'elles suffisent à justifier l'extension du périmètre du site Natura 2000 du Plateau de Rochebonne. Thibaud BROSSARD de la DDTM de Charente-Maritime souhaite apporter un complément à ces échanges et rappelle que l'article 4 de la DHFF qui stipule « Pour les espèces aquatiques qui occupent de vastes territoires, ces sites ne sont proposés que s'il est possible de déterminer clairement une zone qui présente les éléments physiques et biologiques essentiels à leur vie et reproduction ». Il n'identifie pas dans les échanges, ces éléments de façon nette.

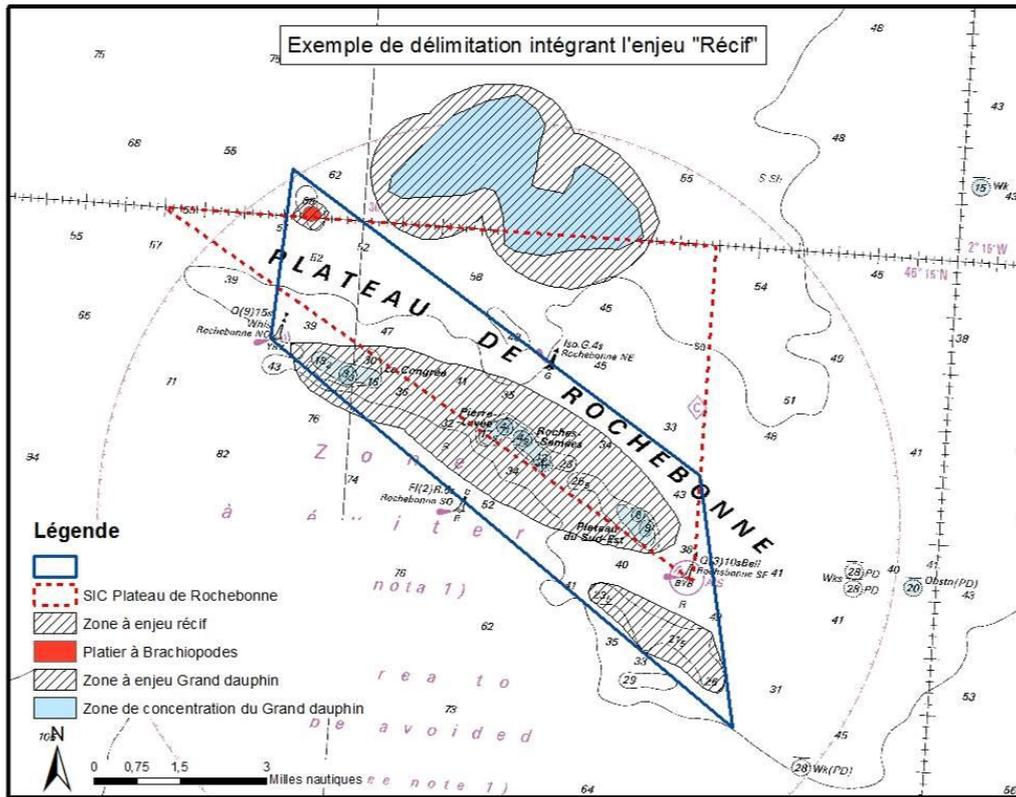
Annabelle AISH comprend les propos de Thibaud BROSSARD mais sans études complémentaires il n'est pas possible de connaître les fonctionnalités exactes du site pour les GD. Cependant la fréquence d'observation et les densités observées laissent supposer que ces individus sont dépendants de la zone pour une partie de leur cycle biologique.

Anne-Laure BARILLE ajoute, pour y avoir plongé, que la configuration de ce site avec ses pics rocheux qui remontent près de la surface, représente une zone où il y a une production primaire importante pour l'ensemble du réseau trophique : phytoplancton dans la zone euphotique puis du zooplancton sous la thermocline, qui sert de base alimentaire aux maillons supérieurs de la chaîne alimentaire et qui induit une forte concentration en poissons. Par exemple, La Congrée est connue des pêcheurs de loisir qui organisent des concours de pêche au bar, dû à la présence localement d'une zone de frayère et d'individus de grande taille, qui pourrait également expliquer la présence de grands mammifères comme les GD qui ont des besoins énergétiques assez importants.

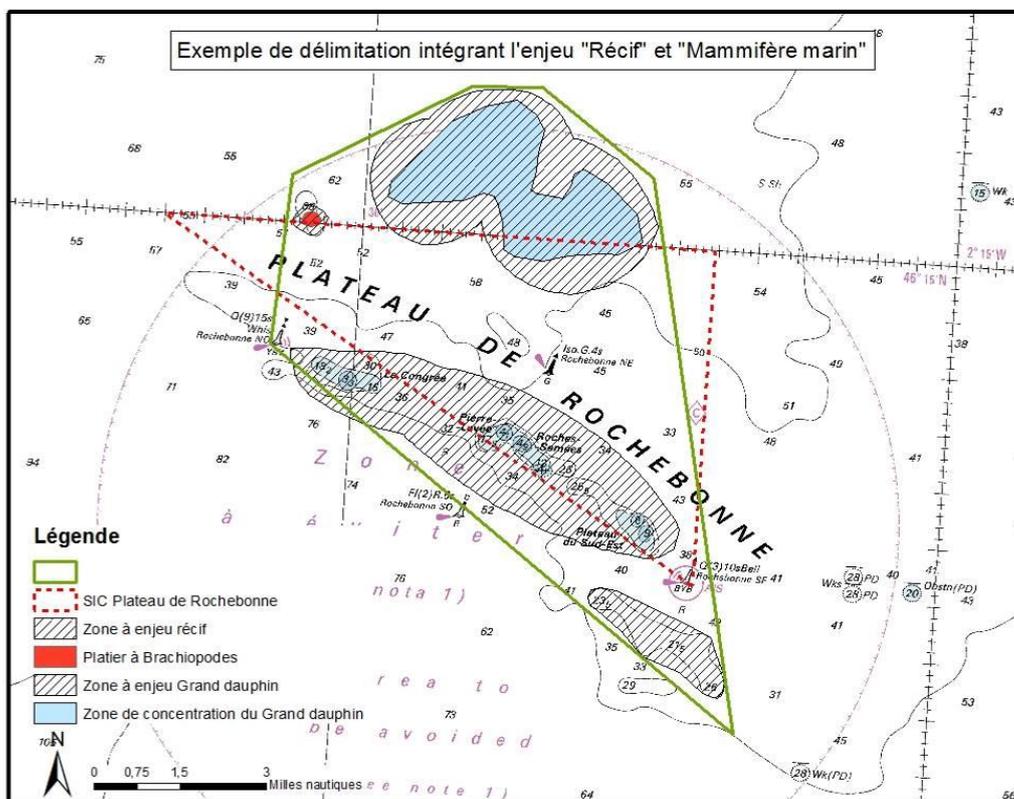
Estelle BAUDINIÈRE remercie les intervenants pour les échanges et propose de passer à la 3<sup>e</sup> partie sur les propositions de périmètres au regard des enjeux.

### **3. Exemples de délimitation modifiée au vu des enjeux identifiés**

Estelle BAUDINIÈRE présente un premier périmètre en bleu, tenant compte uniquement de l'enjeu récif, si les participants considéraient que l'enjeu GD ne serait pas suffisant pour justifier la modification du périmètre. Ce périmètre contient l'ensemble des têtes de roches allant de la Congrée jusqu'aux roches Sud ainsi que le platier à Brachiopodes, situés en dehors du périmètre actuel.



Elle présente le second périmètre en vert, qui lui intègre à la fois l'enjeu récif et l'enjeu GD.



Elle propose à l'assemblée d'intervenir sur ces deux propositions de périmètres.

Perrine DUCLOY précise, avant toute intervention, que les tracés présentés englobent les enjeux qui avaient été identifiés et l'objectif de cette réunion est de lancer les discussions à partir de ces 2 périmètres et de proposer des modifications. L'idéal serait qu'en fin de réunion, un périmètre soit établi et que s'il n'est pas possible de trouver un accord en lien avec les mammifères marins, deux propositions de périmètres alternatifs seront envoyées à la Préfecture Maritime pour qu'une décision puisse être prise, éventuellement sur proposition du COPIL.

Anne-Laure BARILLE précise que si le point Nord du 1<sup>er</sup> périmètre est justifié par le platier à Brachiopodes, ces derniers sont également présents sur tous les platiers rocheux qui sont très riches en termes de biodiversité (éponges,...). Il faudrait donc intégrer au sein du site tous les platiers rocheux déjà présents dans le périmètre actuel (secteur situé au Nord-Est des pics rocheux) pour assurer la cohérence de l'habitat récif dans cette zone et pas seulement les pics rocheux.

Muriel CHEVRIER est surprise que les secteurs de platiers n'aient pas été intégrés au même titre que les pics rocheux alors qu'ils caractérisent également l'habitat récif et que leur enjeu identifié lors de la désignation du site et de l'élaboration du DOCOB, a été confirmé par l'étude de Bio-Littoral. Elle propose donc de conserver les parties Nord-Ouest et Nord-Est du périmètre actuel pour l'enjeu récif.

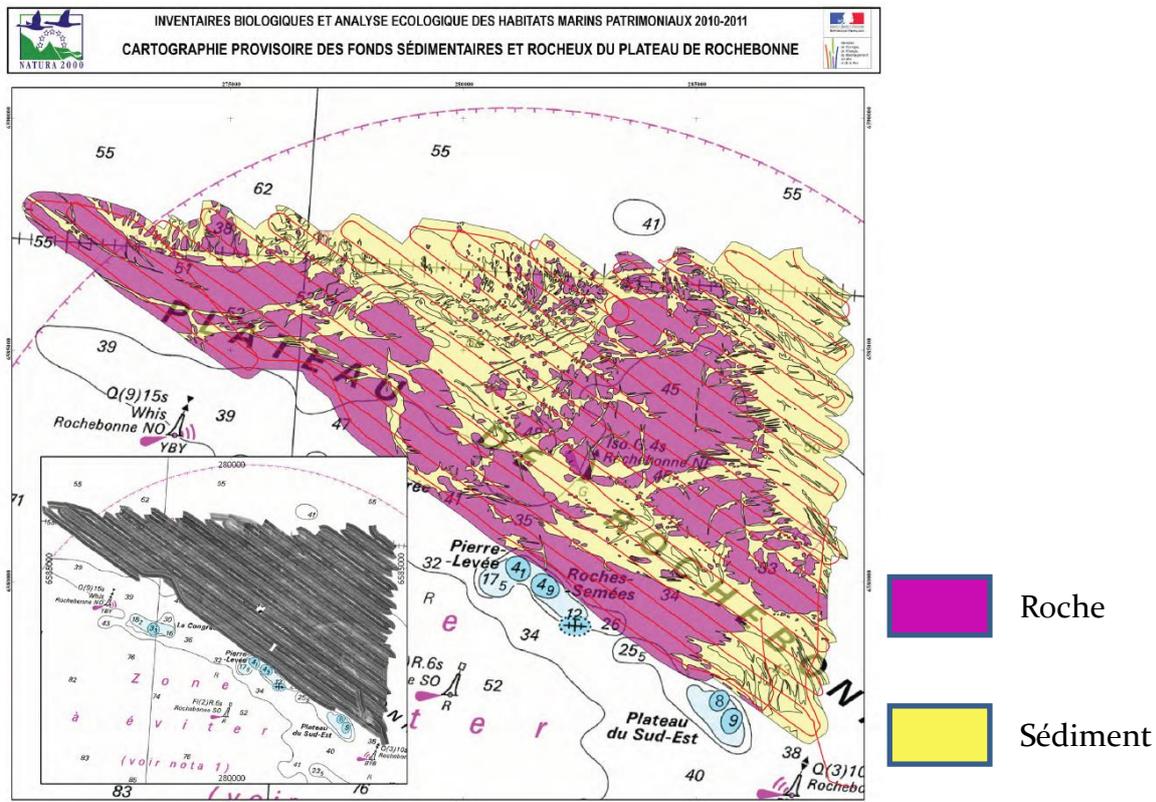
Perrine DUCLOY précise que, dans le rapport de Bio-Littoral, les zones de platiers n'avaient pas été autant mis en avant que les pics rocheux au niveau des enjeux qu'ils représentaient et qu'en conséquence ils n'étaient pas intégrés dans les exemples de périmètre. L'intérêt de cette réunion, réside justement dans l'apport de chacun pour échanger et proposer des éléments pour adapter le site aux enjeux.

Muriel CHEVRIER souligne que c'est sûrement parce qu'ils étaient déjà intégrés dans le périmètre que l'enjeu représenté par les platiers n'avait pas été autant souligné que celui des pics rocheux.

Anne-Laure BARILLE précise qu'il y a eu deux rapports : le rapport CARTHAM de 2010 où n'avaient été étudiés que les pics rocheux et le rapport 2015 financé dans le cadre du marché avec la DREAL PC initié en 2013 où l'inventaire des platiers rocheux profonds est détaillé, et où l'importance des platiers rocheux est présentée. Afin de tenir compte de manière cohérente de l'enjeu représenté par l'habitat « récif », il convient de se baser sur les deux rapports.

Pierre-Guy SAURIAU, qui a participé au premier rapport CARTHAM, mentionne l'existence d'une soixantaine d'espèces dans le substrat meuble mélangé aux platiers rocheux et qui viennent compléter le bilan de Bio-Littoral. Il indique également qu'il faut se baser sur les deux rapports afin de ne passer à côté d'aucun élément justifiant l'enjeu.

Annabelle AISH complète en mentionnant l'existence de la carte issue de la présentation de Bio-Littoral lors du dernier GT (diapo 8) synthétisant la répartition des substrats durs et meuble au sein du périmètre actuel (CARTHAM).



Perrine DUCLOY propose donc que dans le futur périmètre soit intégré toute la partie « rose » de cette carte identifiée pour l'habitat récif, comprenant les pics et les platiers rocheux. Elle indique que le 1<sup>er</sup> périmètre a été délimité en s'affranchissant des limites actuelles et en tenant compte de ce qui avait été dit lors des GT pendant l'élaboration du DOCOB à savoir d'intégrer ce qui représente un enjeu et retirer ce qui n'en constitue pas un. L'intérêt de ce périmètre est de coller aux enjeux identifiés sans pour autant se caler sur les limites du périmètre actuel.

Annabelle AISH signale qu'il est important que les contours du futur périmètre suivent l'enjeu mais qu'il y ait également une marge de protection autour du récif et donc une zone tampon.

Muriel CHEVRIER ajoute pour mémoire que la désignation des périmètres des sites doit a) se baser sur des données scientifiques, b) garder des formes simples sur le terrain et facile à repérer. Elle ajoute que même s'ils sont intéressants, les habitats meubles circalittoraux ne sont pas d'intérêt communautaire contrairement à l'habitat récif pour lequel le site a été désigné. Par ailleurs, les zones de substrat dur au Sud du site n'ont pas été inventoriées et le plateau Sud-Est prospecté est représentatif de l'habitat récif (têtes de roches et platiers rocheux).

Anne-Laure BARILLE souligne que le site de Rochebonne est unique, notamment par sa densité en brachiopodes que l'on retrouve surtout dans les platiers présentant des failles, et qu'il représente probablement le dernier sanctuaire européen pour cette espèce.

Nolwenn GACE-RIMAUD rappelle que Rochebonne est un habitat en bonne santé et considère que ne pas étendre son périmètre ne le met pas forcément en danger. L'objectif est d'avoir un site cohérent et non pas un site « à protéger prioritairement » alors que les activités présentes n'entraînent pas de dégradation.

Anne-Laure BARILLE appuie les propos sur l'état de santé du l'habitat récif en rappelant l'absence de dégradation observée lors des vidéo ROV et des plongées. Le site supporte bien les activités telles qu'elles sont pratiquées aujourd'hui, que ce soit sur les pics rocheux ou les platiers. Dans la zone de sédiments mixtes sable-roche, des traces de passages des pêcheurs professionnels (traces de panneaux, restes de funes) sont présentes, mais pas d'interactions notables (de type abrasion ou roche cassée) sur les habitats, d'autant que les roches pouvant endommager le matériel de pêche, ces zones sont évitées par les professionnels. Elle estime qu'il ne serait pas justifié de durcir la législation au regard des activités actuellement pratiquées alors que ce site est remarquable. Par contre il convient de rester vigilant à l'apparition d'éventuelles nouvelles activités.

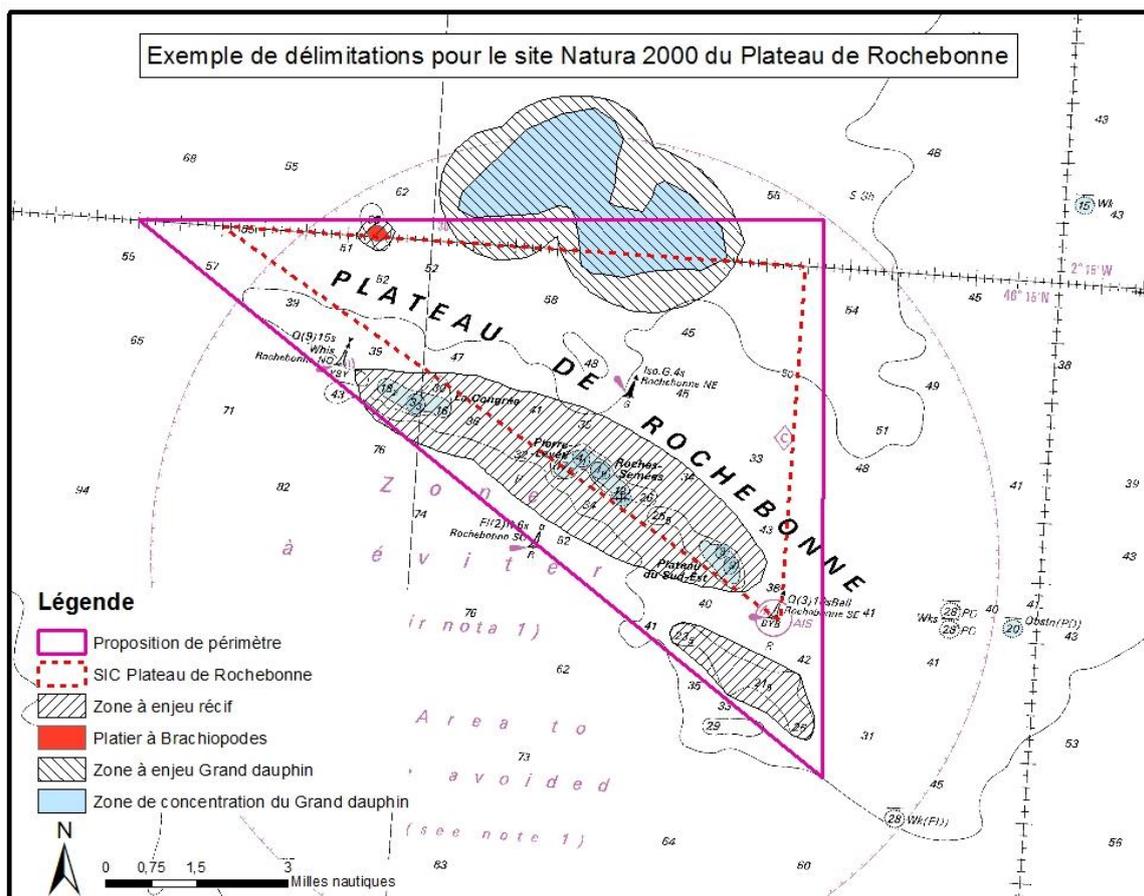
Emilie MILON trouverait intéressant d'intégrer les deux enjeux « récif » et « GD » en gardant un périmètre simple.

Muriel CHEVRIER propose d'acter ce qui vient d'être dit sur les récifs avant d'échanger sur la partie GD.

Estelle BAUDINIÈRE propose de redessiner le périmètre, pour l'enjeu récif, à partir de celui proposé par Bio-Littoral lors du dernier GT (diapo 45 ; figure 84 du rapport de Bio-Littoral) en se basant sur les lignes de la carte du SHOM (cf figure suivante).

Sébastien CHAUVET considère ce périmètre acceptable pour la profession pour l'enjeu récif mais ne trouve pas pertinent d'y intégrer l'enjeu GD étant donné qu'ils ne sont que de passage, qu'ils n'y sont observés que de manière exceptionnelle et qu'ils n'y vivent pas.

Aucune opposition n'est exprimée sur le périmètre ci-dessous au regard de l'enjeu récif.



Estelle BAUDINIÈRE propose de passer à la seconde proposition de périmètre (vert) intégrant à la fois l'enjeu « récif » et « GD ».

Nolwenn GACE-RIMAUD souhaite intervenir sur l'intérêt de la modification du périmètre au regard de l'enjeu GD. Elle ne remet pas en question les observations de GD mais ne pense pas pertinent de modifier le périmètre actuellement. Elle estime que les réels enjeux se situent au niveau du talus du GdG et qu'il serait préférable d'attendre les discussions sur la désignation des sites Natura 2000 au large avant de se prononcer sur cette modification. Intégrer le GD pour une question de présence repose uniquement sur le principe de précaution et n'est donc pas pertinent. Elle ajoute que la méthodologie d'analyse des risques « pêche » pour les espèces, qui n'est cependant pas encore au point, devra nécessairement prendre en compte une échelle beaucoup plus large.

Laure DUPECHAUD précise qu'il n'est pas prévu de nouvelles acquisitions de connaissances et que tous s'accordent pour relativiser l'importance du site à l'échelle du GdG et par rapport au talus. Cependant, ce site est bien fréquenté par les GD, même si on n'en connaît pas la fonction précise. Des réflexions sur la prise en compte des interactions engins/espèces sont effectivement en cours.

Nolwenn GACE-RIMAUD souligne que la taille du périmètre sera certainement liée à l'ampleur des mesures mises en œuvre.

Laure DUPECHAUD répond que les mesures mises en place seront instaurées au regard de l'importance des enjeux, et de plus en plus précises avec l'acquisition de données sur la fonctionnalité du site.

Muriel CHEVRIER rappelle que le FSD précise la présence régulière du GD sur le site Natura 2000 en hiver avec une représentativité faible (0% à 2% de la population). Ces éléments seront pris en compte lors des discussions sur les mesures de gestion, au regard de celles qui seront mises en place pour les populations des futurs sites au large, au niveau du talus continental. Elle indique par ailleurs, que s'agissant des activités s'exerçant à l'extérieur du périmètre actuel du site, le diagnostic socio-économique réalisé lors de la rédaction du DOCOB portait sur un périmètre en allant au-delà du site actuel. Des données sont donc déjà disponibles à l'échelle d'un périmètre élargi. Le site de Rochebonne n'est certes peut-être pas essentiel pour l'ensemble de la population de GD à l'échelle du GdG, mais les observations montrent que ce site est important, de manière relative, pour les individus qui y passent régulièrement.

François VICTOR de la DIRM-NAMO s'interroge sur l'acquisition possible de connaissances dans le cadre du programme d'acquisition de connaissances en lien avec la DCSMM. Il pourrait être intéressant de proposer une zone atelier prévue pour étudier des couples pressions existantes/habitats ou espèces, sur le plateau de Rochebonne.

Laure DUPECHAUD estime que les réels enjeux en lien avec les mammifères marins se situent au niveau du talus continental. Du fait des restrictions budgétaires actuelles, la priorisation des actions amènerait à retenir la zone du talus pour d'éventuelles études sur ces espèces.

François VICTOR s'interroge sur l'avancement de la désignation des zones atelier dans le cadre de la DCSMM et considère qu'il ne serait pas cohérent de limiter la sélection de zones ateliers au talus.

Laure DUPECHAUD répond que les zones ateliers sont aujourd'hui définies uniquement au regard des enjeux habitats sur des secteurs où l'existence de couples « habitat-activité » répondant à des critères précis ont été identifiés. Effectivement, à l'avenir, le croisement « chalut-mammifère » pourrait être par exemple, fait sur Rochebonne.

Nolwenn GACE-RIMAUD précise qu'il n'y a pas ce type d'interaction avec cette activité. Elle rappelle que cette zone est bien préservée de par son éloignement à la côte, l'activité de pêche est très faible. Elle ajoute que l'activité de la pêche est déjà bien réglementée, avec des interdictions de pêche et des autorisations courtes sur l'année et qu'une extension par principe lui semble décalée par rapport aux réels enjeux du site.

Laure DUPECHAUD précise d'une part que le milieu est en bon état aujourd'hui mais que cette situation peut évoluer (nouvelles activités potentielles et intensification) et d'autre part que les zones Natura 2000 ont pour vocation de maintenir ou atteindre le bon état écologique des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, de les suivre et de permettre de les préserver si besoin au regard de ces activités.

Guy PERRETTE, de la FNPPSF, s'étonne que les pêcheurs professionnels aient obtenu une dérogation pour le chalutage pélagique au bar dans le secteur de Rochebonne. Il indique qu'il a eu connaissance de l'arrêté prenant effet le 1<sup>er</sup> décembre, la veille.

Les représentants professionnels, Nolwenn GACE-RIMAUD et Sébastien CHAUVET, expliquent qu'il ne s'agit pas d'une dérogation mais de l'application d'accords de cohabitation dits « accords Pèlerin », en vigueur depuis 1978, qui prévoient le principe d'une ouverture alternée du chalutage pélagique, entre le 1er décembre et le 31 janvier, entre le plateau de Rochebonne et le plateau de l'Île d'Yeu. Ainsi, le chalutage pélagique sur le plateau de Rochebonne est autorisé du 1er décembre 2015 au 31 janvier 2016, comme il avait été le cas deux ans auparavant, du 1er décembre 2013 au 31 janvier 2014 (il était autorisé sur le plateau de l'Île d'Yeu du 1er décembre 2014 au 31 janvier 2015).

Muriel CHEVRIER précise que dans tous les cas le travail de croisement entre les activités de pêche et les enjeux va être réalisé au travers de l'application de la méthodologie du MNHN sur l'analyse de risque pêche. Elle ajoute que suite aux études réalisées dans le cadre du DOCOB, les résultats montrent que le site présente un bon état de conservation.

Anne-Laure BARILLE propose, dans la mesure où la zone de GD serait intégrée au futur périmètre Natura 2000, de mettre un échosondeur sur une bouée, enregistrant les passages des mammifères, dans la zone de concentration du GD. Ceci pourrait être une solution, à moindre frais pour l'AAMP, pour répondre à la question de la présence du GD dans la zone.

Laure DUPECHAUD répond que de nombreuses idées d'évaluations pourraient être mises en place mais que les moyens financiers ne sont pas disponibles aujourd'hui.

Nolwenn GACE-RIMAUD s'interroge sur la pertinence de la désignation d'une toute petite zone et notamment de l'ajout du GD dans le périmètre au regard d'une espèce qui migre et vit dans tout le GdG et pour lesquelles les enjeux sont ailleurs.

Annabelle AISH rappelle que l'Observatoire PELAGIS a récemment indiqué que les sous-populations qui existent dans le GdG ne sont pas toutes connues : elles pourraient être des sous-populations côtières ou « du large » (plus migratrices).

Françoise GUIMAS de la DREAL Pays de la Loire souhaite répondre à Nolwenn GACE-RIMAUD. Elle considère qu'il ne s'agit pas d'une hypothèse de présence puisque le MNHN a confirmé la pertinence des données mobilisées : la présence du GD est avérée, même si la fonctionnalité de la zone n'est pas précisément connue. Il est fortement probable qu'elle existe, à défaut cette concentration ne serait pas présente à cet endroit-là. L'extension de la zone pour le GD ne répond pas au principe de précaution mais à la réalité des enjeux. Dans un second temps, pour la définition des mesures de gestion, il conviendra de s'attacher à mieux connaître la fonctionnalité de la zone, pour prendre des mesures au bon niveau.

Thibaud BROSSARD n'est pas convaincu, compte-tenu de l'intensité des échanges, de l'utilité de l'intégration du GD dans la zone au regard des dispositions de la directive 92/43 du 21 mai 1992. Le principe de désigner d'abord un site pour ensuite l'étudier ne lui semble pas correspondre au fait que les études doivent déterminer clairement l'intérêt de la zone concernée.

Françoise GUIMAS n'est pas d'accord avec ces propos, dans la mesure où les observations attestent de la présence du GD. Une fois le site désigné, les moyens de mieux étudier cet enjeu seront trouvés, dans le calendrier possible et pour prendre les mesures nécessaires. La désignation d'un site est une reconnaissance des enjeux.

Muriel CHEVRIER complète en soulignant que l'observation d'une concentration d'un groupe d'individus, quel qu'il soit dans une zone, atteste de l'importance de celle-ci pour cette espèce. Elle ajoute qu'il n'est pas indiqué dans la directive le besoin de détails pour désigner un site mais uniquement de critères, connus dans ce cas précis, justifiant la présence d'une population : analyse de sa distribution et connaissance des secteurs où ils se concentrent à différentes saisons et périodes de leur vie.

Matthieu AUTHIER, s'appuyant sur les propos du MNHN, rappelle que la fonctionnalité précise du site n'est pas clairement établie pour Rochebonne et qu'il faut s'en tenir là.

Muriel CHEVRIER rappelle que le référent scientifique national, s'agissant notamment de Natura 2000, est le MNHN et qu'il a présenté ses conclusions pendant cette réunion. Elle ajoute qu'il faut lier toute modification du périmètre avec celle du FSD. Un site Natura 2000 n'est pas qu'un périmètre mais a un niveau d'enjeu et des caractéristiques propres aux espèces et aux habitats d'IC recensés ; ces éléments étant précisés dans le FSD. Le Préfet maritime pour prendre une décision pourrait solliciter l'avis du MNHN, en tant que référent scientifique national, pour les enjeux « récif » et « mammifères marins », en prévision de l'évaluation par la Commission Européenne des propositions de sites au-delà des 12 milles nautiques.

Perrine DUCLOY conclut que le groupe de travail n'a pas trouvé d'accord unanime sur l'enjeu « mammifère marin » à l'occasion de cette réunion, bien qu'il y ait eu des échanges entre les participants. Le compte-rendu qui sera établi sera transmis à la Préfecture Maritime de l'Atlantique en vue de la réunion du Comité de Pilotage qui devrait se tenir en février-mars. Les participants sont amenés à réagir rapidement sur le projet de compte-rendu pour s'assurer que tous les éléments ont bien été retranscrits.

La réunion est close à 16h45.

**Plus d'informations, contactez :**

Estelle BAUDINIÈRE

Chargée de mission Aires marines protégées au COREPEM, mise à disposition du CNPMM

[estelle.baudiniere@corepem.fr](mailto:estelle.baudiniere@corepem.fr)

Tél. 02 40 23 00 80

**Voir le site internet :** <http://plateauderochebonne.n2000.fr/>

## Liste des invités

Nom	Prénom	Fonction	Organisme	
DUPECHAUD	Laure	Chargée de mission Atlantique	Agence des AMP	Présente
COUTANT	Pascal	Directeur	Aquarium de la Rochelle	Excusé
RONDEAU	Patrick	Affaires techniques et sûreté	Armateurs de France	Présent
KERVERDO	Patrick	Service environnement	Armateurs de France	Excusé
VERGNON	Gisèle	Maire de Sainte Marie de Ré	Associations des maires 17	Excusée
BARILLE	Anne-Laure	Directrice	Bio-Littoral	Présente
GACE-RIMAUD	Nolwenn	Chargée de mission	CCR Sud / OP Pêcheurs de Bretagne	Présente
CASTEGE	Iker	Directeur	Centre de la mer de Biarritz	Excusé
MILON	Emilie	Chargée de mission	Centre de la mer de Biarritz	Présente
DAVID	Cécile	CM - Direction du Développement Durable et de la Mer	CG 17	Présente
LEFORT	Julie	Direction Développement Durable et Mer	CG 17	Excusée
SAMZUN	Bruno	CM - Direction du Développement Durable et de la Mer	CG 17	Excusé
BAUDINIÈRE	Estelle	Chargée de mission	CNPMEM	Présente
CARRE	Hubert	Directeur général	CNPMEM	Présent
DUCLLOY	Perrine	Chargée de mission	CNPMEM	Présente
JOURDAIN	Jérôme	Chargé de mission	CNPMEM	Présent
ARINJAKA	Christelle	Adjoint au chef de bureau/Lieutenant de vaisseau	Commandant zone maritime Atlantique	Excusée
MACAIRE	Jean-François	Président	CR PC	Excusé
AUTHIER	Matthieu	Ingénieur d'études	CRMM - Observatoire PELAGIS	Présent
RIDOUX	Vincent	Professeur	CRMM - Observatoire PELAGIS	Excusé
DUVAUCHELLE	Cécile	Chargée de mission	CRPMEM Aquitaine	Excusée
BRIVOAL	Fanny	Secrétaire générale	CRPMEM Pays de Loire - COREPEM	Excusée
CROCHET	Michel	Président	CRPMEM Poitou Charentes	Excusé
DURAND	Laurie	Coordinatrice	CRPMEM Poitou Charentes	Présente
BROSSARD	Thibault	Chargé de missions Service des activités maritimes	DDTM 17	Présent
BRUNET	Matthieu	Chargé d'études "Milieu et biodiversité"	DDTM 17	Présent
SIGALAS	Eric	Dir.Adj - DML	DDTM 17 / DML	Excusé
NAULLEAU	Pascal	Chargé de mission gestion durable de la mer et du littoral	DDTM 85 / DML	Présent
VINCENT	Hugues	Direction	DDTM 85 / DML	Excusé
CHAUMEREUIL	Frédérique	Chargée de mission Natura 2000	DDTM 85/SERN/TNDL	Excusée
LOUIS	Yves	Coordination des politiques environnementales en mer	DIRM NAMO	Excusé
VICTOR	François	Chef de la MCPML	DIRM NAMO / MCPML	Présent
GARAT	Joana		DIRM SA	Excusée
CHEVRIER	Muriel	Chargée de mission	DREAL PC	Présente
MARION	Pierrick	Chef de service	DREAL PC	Excusé
GUIMAS	Françoise	Chargée de mission SRNP/UMML	DREAL PdL	Présente
PARACHE	Alain	Président commission bio régionale ETAL PC	FFESSM	Excusé
PERRETTE	Guy	Représentant 85	FNPPSF	Présent
TRAVICHON	Ségolène	Chef du service Espaces Protégés	LPO	Excusée
AISH	Annabelle	Directrice du Pôle Marin au SPN	MNHN	Présente
LEPAREUR	Fanny	Chargée d'études au SPN	MNHN	Excusée
DERRIEN-COURTEL	Sandrine	Chargée de Recherche	MNHN Concarneau	Excusée
CAGNEAUX	Eric	Chef de service	Préfecture départementale 85	Excusé
COUDRAY	Jean-Jacques	Secrétaire	UNAN Chtes-Maritime	Présent
SAURIAU	Pierre-Guy	Chercheur CNRS	Laboratoire LIENSs, Univ La Rochelle	Présent